



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Décision N° 30.3 du Aouel Chaabane 1442 correspondant au 14 mars 2021 portant désignation du président et des membres du comité d'experts cliniciens des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux à usage de la médecine humaine.

Le ministre de l'industrie pharmaceutique,

- Vu la loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018, modifiée et complétée, relative à la santé notamment son article 230 ;
- Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Joumada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 19-190 du 30 Chaoual 1440 correspondant au 3 juillet 2019 modifié et complété fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques ;
- Vu le décret exécutif n° 20-271 du 11 Safar 1442 correspondant au 29 septembre 2020 fixant les attributions du ministre de l'industrie pharmaceutique ;
- Vu le décret exécutif n° 20-272 du 11 Safar 1442 correspondant au 29 septembre 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministre de l'industrie pharmaceutique ;
- Vu le décret exécutif N°20-324 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 relatif aux modalités d'homologation des dispositifs médicaux, notamment son article 26 ;
- Vu le décret exécutif N°20-325 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 relatif aux modalités d'enregistrement des produits pharmaceutiques, notamment son article 23 ;
- Vu l'arrêté du 12 Joumada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du comité d'experts cliniciens, notamment son article 4 ;

Décide :

Art.1^{er} : En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 12 Joumada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du comité d'experts cliniciens des produits pharmaceutiques et dispositifs

médicaux à usage de la médecine humaine, sont désignés président et membres du comité d'experts cliniciens pour un mandat de trois (3) ans, les personnes dont les noms suivent :



- Professeur TEBAIBIA Amar, président du comité ;
- Professeur BOUKERCH Sid Ahmed, coordinateur du groupe de la spécialité « anatomie » ;
- Professeur OUAHIOUNE Wahiba, coordinateur du groupe de la spécialité « anatomie pathologie » ;
- Professeur MENTOURI Zahia, coordinateur du groupe de la spécialité « anesthésie » ;
- Professeur ZENATI Akila, coordinateur du groupe de la spécialité « biochimie » ;
- Professeur HAMOU BOUTLILIS Leila, coordinateur du groupe de la spécialité « cardiologie » ;
- Professeur KANOUN Hamid, coordinateur du groupe de la spécialité « chirurgie cardio-vasculaire et thoracique » ;
- Professeur IMESSAOUDENE Zohra, coordinateur du groupe de la « chirurgie générale » ;
- Professeur BENSSADALLAH Rabah, coordinateur du groupe de la spécialité « chirurgie maxillo-faciale » ;
- Professeur KARA Zoubir, coordinateur du groupe de la spécialité « chirurgie orthopédique » ;
- Professeur BOUKLI HACENE Mohamed, coordinateur du groupe de la spécialité « chirurgie pédiatrique » ;
- Professeur MITICHE Badreddine, coordinateur du groupe de la spécialité « chirurgie plastique » ;
- Professeur ATTAR Abderahmane, coordinateur du groupe de la spécialité « chirurgie urologique » ;
- Professeur CHIALI Amel, coordinateur du groupe de la spécialité « dermatologie » ;
- Professeur MALEK Rachid, coordinateur du groupe de la spécialité « diabétologie endocrinologie » ;
- Professeur SMAIL Nourredine, coordinateur du groupe de la spécialité « épidémiologie » ;
- Professeur MAKMOUCHE M'Hamed, coordinateur du groupe de la spécialité « gastro-entérologie » ;



- Professeur ADDAD Bouzid, coordinateur du groupe de la spécialité « gynécologie-obstétrique » ;
- Professeur NEKKAL Salim, coordinateur du groupe de la spécialité « hématologie » ;
- Professeur HARIECHE Farida, coordinateur du groupe de la spécialité « hémobiologie » ;
- Professeur DJENOUHAT Kamel, coordinateur du groupe de la spécialité « immunologie » ;
- Professeur ACHOUR Nassima, coordinateur du groupe de la spécialité « maladies infectieuses » ;
- Professeur AIT MAHDI Mahdia, coordinateur du groupe de la spécialité « médecine dentaire » ;
- Professeur TEBAIBIA Amar, coordinateur du groupe de la spécialité « médecine interne » ;
- Professeur BELHADJ Rachid, coordinateur du groupe de la spécialité « médecine légale » ;
- Professeur BOUYOUCHEF Salleh Eddine, coordinateur du groupe de la spécialité « médecine nucléaire » ;
- Professeur KEZZAL Kamel, coordinateur du groupe de la spécialité « microbiologie » ;
- Professeur SAIDANI Messaoued, coordinateur du groupe spécialité médicale néphrologie ;
- Professeur BOUYOUCHEF Khier Eddine, coordinateur du groupe de la spécialité « neuro-chirurgie » ;
- Professeur ALI PACHA Lamia, coordinateur du groupe de la spécialité « neurologie » ;
- Professeur BOUZID Kamel, coordinateur du groupe de la spécialité « oncologie médicale » ;
- Professeur GUEMRI Nadia, coordinateur du groupe de la spécialité « ophtalmologie » ;
- Professeur BENYAHIA Samir, coordinateur du groupe de la spécialité « otorhinolaryngologie » ;
- Professeur HAMRIOUI Boussad, coordinateur du groupe de la spécialité « parasitologie » ;

- Professeur BOUKARI Rachida, coordinateur du groupe de la spécialité « pédiatrie » ;
- Professeur GHARNAOUT Merzak, coordinateur du groupe de la spécialité « pneumo-phthysiologie-allergologie » ;
- Professeur BENATMANE Mohand Tayeb, coordinateur du groupe de la spécialité « psychiatrie » ;
- Professeur BENALLEGUE Mourad, coordinateur du groupe de la spécialité « radiologie » ;
- Professeur OUKRIF Sihem, coordinateur du groupe de la spécialité « radiothérapie » ;
- Professeur HOUACINE Salem, coordinateur du groupe de la spécialité « réanimation » ;
- Professeur LAYADI Khaled, coordinateur du groupe de la spécialité « rééducation fonctionnelle » ;
- Professeur LEFKIR Salima, coordinateur du groupe de la spécialité « rhumatologie » ;
- Docteur TAHRAOUI Abdel Kayoum, représentant de l'agence nationale des produits pharmaceutiques.

Art.2. : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'industrie pharmaceutique.

Fait à Alger, le correspondant au **14 MARS 2021**

Abderrahmane Djamel Lotfi BENBAHMED

